

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

Ouverture de la séance 18H30

PRESENTS : Le président Frédéric TOUSSAINT, Eliette BERTHET, Françoise BEZIAT, Dominique BONNARD, Francine CLERC, Auguste, Marc DE CAUNES, Olivier HOFFMANN, Sandrine LURENBAUM, Martine MORIN, Audrey RAMPIN, Marc RAYNOUARD, André SIMONNEAU, Christian TALLEU, Séverine VAN DIST.

REPRESENTES : Gloria CALIGIANA	procuration à Martine MORIN
Francine CLERC	procuration à Marc RAYNOUARD
Stéphane DURANDO	procuration à Françoise BEZIAT
Louis PONS	procuration à Sandrine LURENBAUM
Christophe ALLAVENA	procuration à Olivier HOFFMANN

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine MORIN

LE QUORUM EST ATTEINT.

ORDRE DU JOUR

- 1) Cession ATC FRANCE.
- 2) Admission en non valeur.
- 3) Délibération tarifaire des manifestations communales-régularisation.
- 4) Engagement des dépenses et recettes fêtes et cérémonies.
- 5) Mandat spécial donné au Maire.
- 6) Délibération relative au renouvellement de la Convention Globale Territoriale 2026-2029 de la Caisse d'Allocations familiales du Var (CAF) et les communes de l'Agglomération de la Provence Verte.
- 7) Territoire d'Energie Var- SYMIELEC (TE 83) - Adhésions et reprise de compétence.
- 8) CAPV- Rapport d'activité.
- 9) Approbation à la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.
- 10) Adhésion à la convention de participation santé du Centre Départemental de Gestion du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 1^{er} janvier 2026.
- 11) Création de deux postes « d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe ».
- 12) Suppression de poste avec création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal.
- 13) Suppression d'un poste avec création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.
- 14) Décision du Maire n°05/2025 portant révision de loyer local situé 19B rue Notre Dame.
- 15) Questions diverses.

DELIBERATIONS ADOPTEES

1) Cession ATC FRANCE

Retirée- Ajournée, en attente d'éléments juridiques

2) Admission en non valeur

Adopté à l'unanimité

3) Délibération tarifaire des manifestations communales-régularisation

Adopté à l'unanimité

4) Engagement des dépenses et recettes fêtes et cérémonies

Montant maximum 80 euros

Adopté à l'unanimité

5) Mandat spécial donné au Maire

Malgré les pouvoirs du Maire, le contrôle légalité nous demande de délibérer , à posteriori sur allocation allouée au 1er Magistrat pour assister au congrès des Maires de France à PARIS .

Mme BONNARD Dominique « une délibération votée un an après est illégale »

M. Le Maire « Le Service Comptable de Gestion nous a demandé de le faire ...»

Abstentions : M. Olivier HOFFMANN (+ une procuration), Mme Dominique BONNARD, M Auguste, Marc DE CAUNES.

Adopté à la majorité

6) Délibération relative au renouvellement de la Convention Globale Territoriale 2026-2029 de la Caisse d'Allocations Familiales du Var (CAF) et les communes de l'Agglomération de la Provence Verte.

Adopté à l'unanimité

7) Territoire d'énergie Var-SYMIELEC (TE83)-Adhésions et Reprises

Mme VAN DIST : « Il n'est pas normal que certains quartiers soient restés sans électricité autant de temps »

M.le MAIRE : « Aujourd'hui, c'est plus rapide car des pénalités sont infligées aux entreprises qui n'ont pas réparé l'éclairage dans les temps »

Mme VAN DIST : « Ne peut-on pas changer de prestataire ? »

M. Le Maire : « Impossibilité de prendre une telle décision en période pré-électorale. En tout état de cause, il faut tenir compte du tarif préférentiel accordé »

Adopté à l'unanimité

8) CAPV-Rapport d'activité 2024

Adopté à l'unanimité

9) Approbation de la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat

Concerne l'armement de la Police Municipale.

Cette convention permet à la municipalité, si elle le décide d'acheter une arme à la Police Municipale.

Pour l'usage d'une arme, la Police Municipale doit travailler uniquement en binôme.

M. Olivier HOFFMANN : « les policiers municipaux pourraient être armés pour des missions spécifiques »

Mme Dominique BONNARD : « Cette convention est intéressante car elle permet d'avoir un soutien de la Gendarmerie »

M. Le Maire : « Si on arme la Police Municipale, une éducation technique et morale , ainsi qu'un suivi psychologique sont obligatoires. Il faudra tenir compte des problèmes juridiques liés au port d'armes »

M. Olivier HOFFMANN : « par la suite, une modification est possible »

Adopté à l'unanimité

10) Adhésion à la convention de participation santé du Centre Départemental de Gestion du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 1^{er} janvier 2026

Le Centre de Gestion du Var (CDG) a lancé un marché public auprès des assurances pour avoir une meilleure couverture maladie pour les agents.

La MNT a été retenue. Chaque agent peut choisir d'adhérer ou de garder son assurance.

M. Olivier HOFFMANN : « Ce qui est dommage, c'est le retour à la MNT »

M. Le Maire : « Chaque agent fait son choix, l'adhésion n'est pas obligatoire. Il s'agit d'un contrat collectif, avant, c'est à titre privé que certains agents avaient choisi la MNT »

Dans ce contrat un point positif : même les employés en CDD peuvent adhérer et bénéficier, au même titre que les agents titulaires d'un tarif identique durant les 6 années à venir.

Dès 2029, la commune devra participer à hauteur de 50% au paiement de la cotisation.

Pour 2026, la participation allouée aux agents sera de 20 euros.

Adopté à l'unanimité

11) Création de deux postes « d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe »

Adopté à l'unanimité

12) Suppression de poste avec création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal

Adopté à l'unanimité

13) Suppression de poste avec création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Adopté à l'unanimité

14) Décision du Maire n° 05/2025 portant révision de loyer local situé 19B rue Notre Dame

Cette décision concerne «la végétale échoppe »

Le loyer a été minoré pour être aligné sur prix du loyer de la superette.

Adopté à l'unanimité

15) Questions diverses

Mme Dominique BONNARD : « Les nuisances causées par les pigeons posent problème »

M Le Maire : « Un devis est en cours avec une entreprise pour réguler le nombre de pigeons. Il est budgétisé, mais il ne pourra être réalisé qu'après le prochain vote du budget.

Fin de séance à 21H

La secrétaire de séance
Martine MORIN



Le Maire
Frédéric TOUSSAINT

